



RAPPORT DE SYNTHÈSE

DOCOB Natura 2000 FR1102014

« Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

Mai 2024



Coordonnées des personnes ressources

Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc
95450 THÉMÉRICOURT
01 34 48 66 09
contact@pnr-vexin-francais.fr

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France (DRIEAT)

12 Cours Louis Lumière - CS70027
94307 VINCENNES Cedex
01 87 36 44 87
natura2000idf@developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)

Pôle Espaces naturels et biodiversité
5, avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY PONTOISE Cedex
01 34 25 25 82
ddt-seaat-penbp@val-doise.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)

Unité Forêt, Chasse et Milieux Naturels
35, rue de Noailles
BP 1115
78011 VERSAILLES Cedex
06 73 50 32 41
ddt-se-fcmn@yvelines.gouv.fr

Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIF)

2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN
01 53 85 53 85
contact@iledefrance.fr

Avant-propos

Le présent document fait partie des documents d'accompagnement élaborés en complément de la révision du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » (BALL, COLLIGNON, & GAUDIN, 2024).

Il a vocation à faciliter l'accès aux principales informations contenues dans le DOCOB. Il ne peut en aucun cas le remplacer, car il reste le document de gestion de référence du site.

SOMMAIRE

Introduction.....	4
A. Le réseau Natura 2000.....	4
B. Le site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »	6
Diagnostic écologique	7
Diagnostic socio-économique	12
A. Les autres périmètres de protection	12
B. Enjeux socio-économiques.....	13
les objectifs de développement durable.....	14
Le programme d'action	15
Suivi de la mise en œuvre du DOCOB.....	18

INTRODUCTION

A. LE RESEAU NATURA 2000

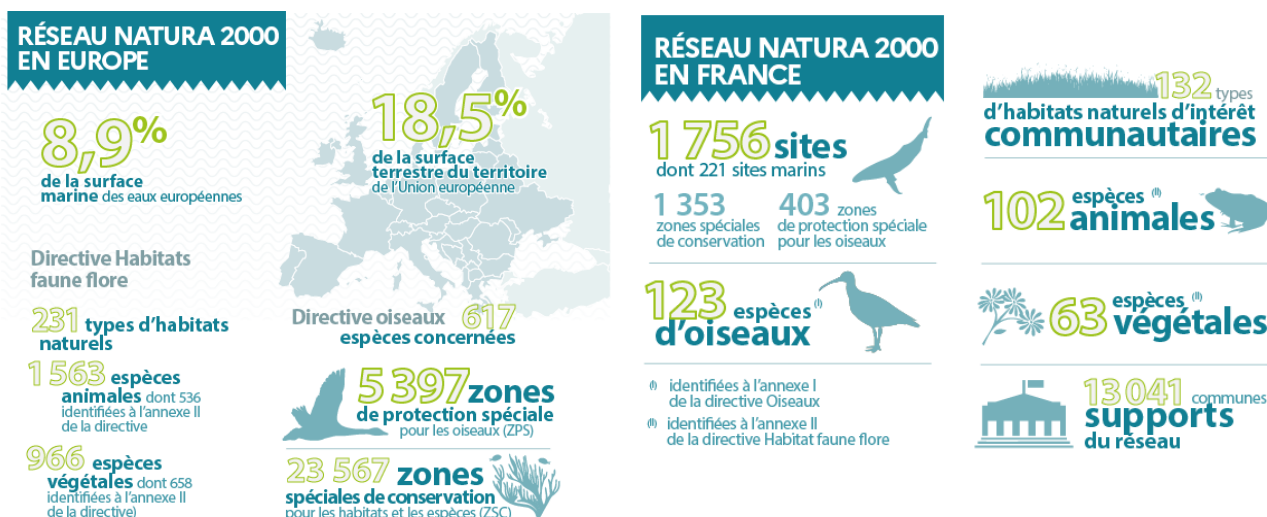
La démarche Natura 2000 est une initiative européenne dont l'objectif est de **concilier le maintien de la biodiversité emblématique européenne et la pratique des activités humaines** par une gestion adaptée.



Elle se base sur l'application de deux directives européennes :

- **La Directive « Habitats, Faune, Flore » (DHFF)** de 1992 pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage qui débouche sur l'instauration de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- **La Directive « Oiseaux » (DO)** de 1979 pour la conservation des oiseaux sauvages qui aboutit à la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares, dites « **d'intérêt communautaire** », la majorité issue de grandes conventions internationales pour la protection de la biodiversité. Les espèces inscrites à l'Annexe I de la DO et à l'Annexe II de la DHFF peuvent ainsi justifier la désignation d'un site ; selon ses enjeux, un site peut être désigné au titre de l'une seule ou des deux directives. (DREAL Pays de la Loire, 2009)



Le réseau Natura 2000 en Europe et en France (source : [Centre de ressources Natura 2000](#))

Pour mettre en œuvre les directives, la France a opté pour une **démarche basée sur la concertation**, la prise en compte des spécificités locales et des intérêts de l'ensemble des acteurs et le volontariat de ces acteurs.

Chaque site Natura 2000 dispose d'un plan de gestion appelé « **document d'objectifs** » ou DOCOB, qui propose des mesures de gestion et les modalités de leur mise en œuvre pour la conservation et la restauration des habitats naturels et des espèces qui ont justifiés la désignation du site. L'élaboration du DOCOB est suivi par un **comité de pilotage (COPIL)** qui regroupe tous les partenaires concernés (administrations, collectivités, structures professionnelles, usagers, scientifiques...).

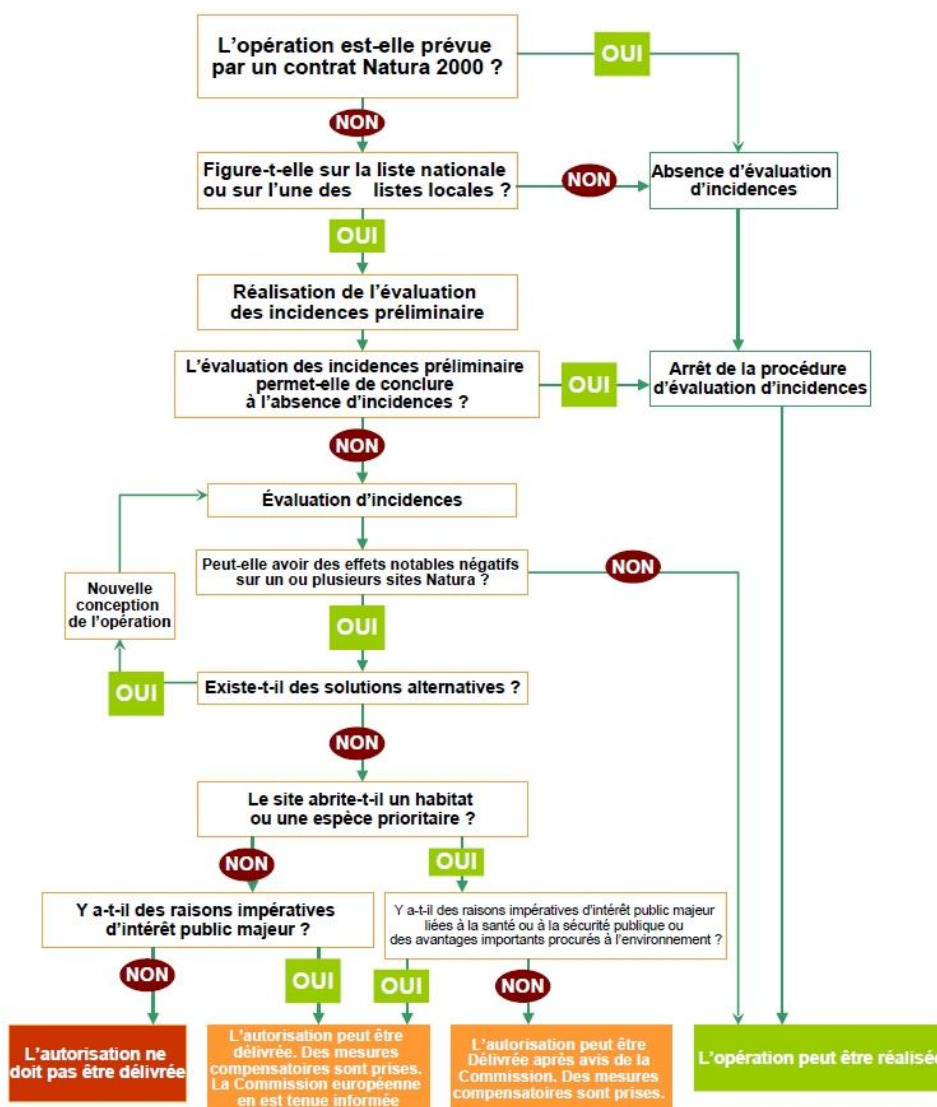
Une fois approuvé par l'autorité administrative, le DOCOB aboutit à des propositions de contrats de gestion avec les différents acteurs du site.

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Les activités et projets pouvant potentiellement avoir des impacts sur les habitats et espèces du site sont surveillés par le biais de **l'évaluation des incidences Natura 2000** (EIN2000). Il s'agit en effet d'un outil de prévention, ayant pour but de déterminer si un projet est compatible avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Les impacts potentiels du projet sont étudiés, et si des impacts significatifs potentiels sont constatés, l'autorité décisionnaire s'opposera au projet.

Le dispositif repose sur trois listes nationales et locales¹ d'activités susceptibles d'affecter le site Natura 2000 ; tout porteur dont le type projet figure sur une de ces listes devra réaliser une évaluation des incidences Natura 2000. Un projet non inscrit sur les listes mais jugé potentiellement impactant pourra aussi faire l'objet d'une étude via le dispositif de « clause-filet », décrété par l'autorité compétente.

Si l'évaluation des incidences est de la responsabilité et à la charge complète du porteur de projet, **l'animateur du site Natura 2000 peut l'accompagner**, en informant le porteur de projet sur les enjeux du site afin qu'ils soient pris en compte rapidement : plus les enjeux liés à la préservation des sites Natura 2000 sont pris en compte en amont, plus il sera aisé de prendre des mesures pour supprimer ou réduire les impacts.



Fonctionnement de l'évaluation des incidences Natura 2000 (Source : Sites Natura 2000 de la Riviera française)

¹ <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/references-reglementaires-liste-nationale-et-a3766.html>

B. LE SITE NATURA 2000 « VALLEE DE L'EPTE FRANCIENNE ET SES AFFLUENTS »

Localisé à l'extrême nord-ouest de l'Ile-de-France, le site Natura 2000 « VALLEE DE L'EPTE FRANCIENNE ET SES AFFLUENTS » borde la rivière de l'Epte du côté francilien. Il s'étend sur 14 communes du Val d'Oise et des Yvelines. En raison de ses multiples enjeux, à la fois environnementaux et paysagers, le site bénéficie du statut de site classé au titre du paysage, de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologie Faunistique et Floristique (ZNIEFF), et de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la DHFF Natura 2000.

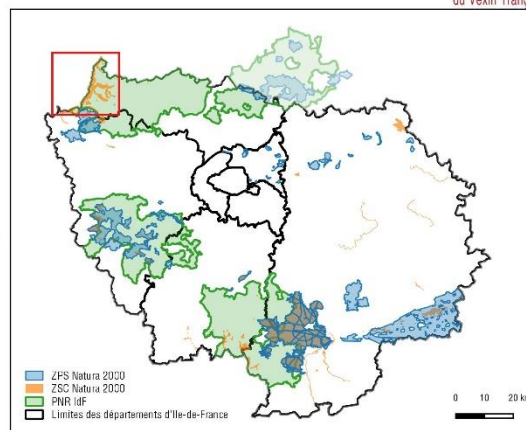
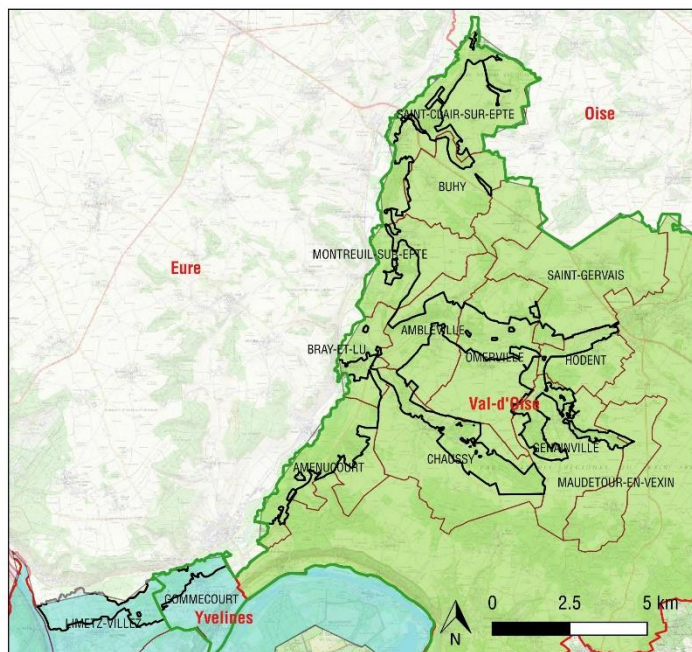
Identité du site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

Nom officiel du site Natura 2000	Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents
Type (selon la DHFF)	Zone Spéciale de Conservation
Numéro de désignation	FR 1102014
Localisation du site Natura 2000	Région Ile-de-France, Départements du Val d'Oise et des Yvelines
Date validation du premier DOCOB	2010
Date de mise en œuvre du premier DOCOB	2010
Surface (2010-2019)	3187 ha
Surface (depuis 2019)	3 715.09 ha
Structure animatrice	Parc naturel régional du Vexin français
Président de Comité de Pilotage	Denys DE MAGNITOT, maire d'Omerville



Contexte régional et local du site Natura 2000

FR 1102014 Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents



- Site Natura 2000 "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents"
- Périmètre du Parc Naturel Régional du Vexin français
- Limites communales

Intercommunalités

- Communauté de communes du Vexin Val de Seine
- Communauté de communes Les Portes de l'Ile de France

Sources : DRIEE IDF 2018, IGN 2019, PNRVF 2017
Carte réalisée par le PNRVF en novembre 2022

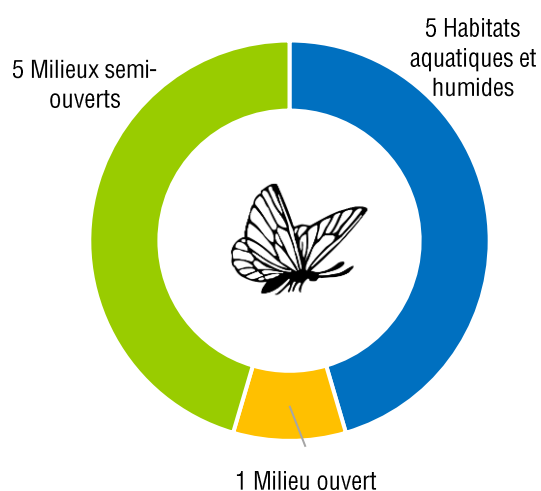
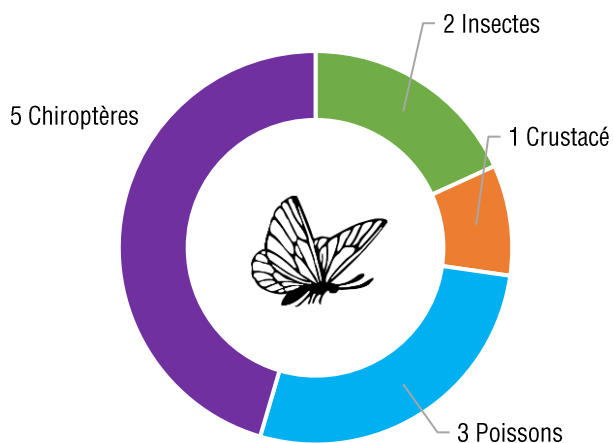
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le diagnostic écologique permet de décrire l'état écologique du site Natura 2000 à une période donnée et selon les connaissances actuelles ; il permet de préciser les enjeux et d'établir un programme d'actions pour conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents.

LES 11 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE

Code Natura 2000	Espèces	Menaces principales	Niveau d'enjeu
1044	Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Pollution de l'eau, fermeture ou eutrophisation de l'habitat	Prioritaire
1078*	Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	Fermeture de l'habitat, intensification agricole	Secondaire
1092	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Pollution de l'eau, eutrophisation ou perturbation de l'habitat, espèces exotiques envahissantes	Prioritaire
1095	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	Pollution de l'eau, eutrophisation du milieu, artificialisation des cours d'eau	Fort
1096	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	Pollution de l'eau, eutrophisation du milieu, artificialisation des cours d'eau	Fort
1303	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Destruction des habitats d'hibernation et dérangement	Prioritaire
1304	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)		Prioritaire
1321	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)		Fort
1323	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)		Secondaire
1324	Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)		Fort
5315	Chabot fluviatile (<i>Cottus perifretum</i>)		Modification des caractéristiques des cours d'eau

LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE



Quelques espèces emblématiques



Enjeu de conservation Prioritaire ● | Fort ●



Deux EIC observées ponctuellement à valider

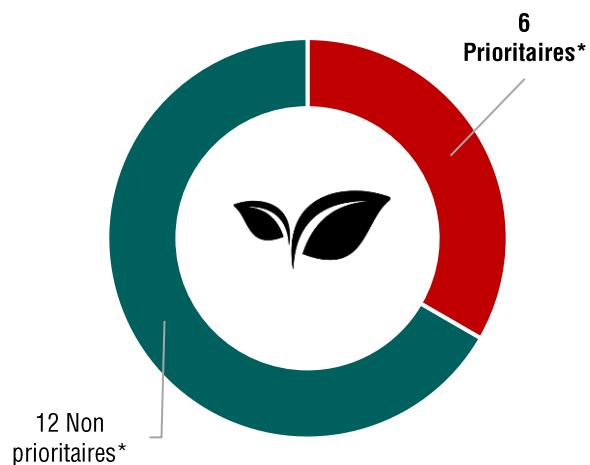
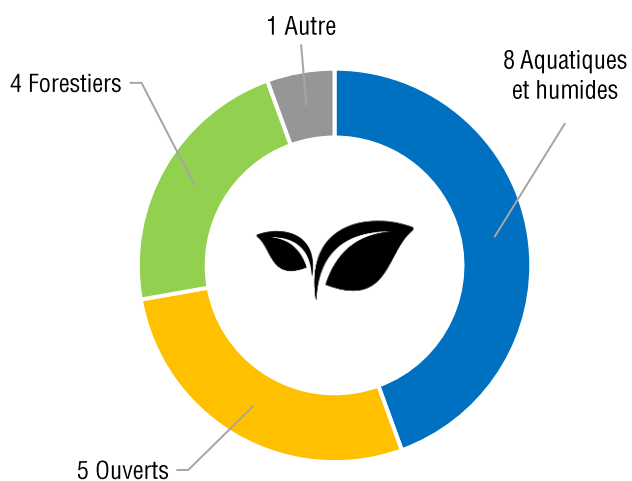


LES 18 HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE

Code Natura 2000	Libellé simplifié de l'habitat	Surface (Ha)	Menaces principales	Enjeu de conservation
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	0.02	Fermeture du milieu	Fort
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique	0.15	Dégradation de la qualité de l'eau	Fort
3150	Lacs eutrophes naturels	1.10	Dégradation de la qualité de l'eau	Secondaire
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard	8.5	Modification du régime hydraulique et pollution des eaux	Fort
3270	Rivières avec berges vaseuses	0.1	-	Secondaire
5130	Formations à Genévrier sur landes ou pelouses calcaires	2.46	-	Fort
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	0.1	Fermeture du milieu	Fort
6120*	Pelouses calcaires de sables xériques	0.08	Enrichissement, fermeture du milieu	Fort
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire	35.64	Enrichissement et fermeture du milieu, eutrophisation (traitements phytosanitaires)	Prioritaire
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	114.73	Fermeture du milieu, perturbation du sol	Fort
6510	Prairies maigres de fauche	239.7	Enrichissement, fermeture du milieu, eutrophisation, surpâturage	Fort
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	3,78	Pollution et eutrophisation des eaux, changement système hydrologique, piétinement	Prioritaire
7230	Tourbières basses alcalines	0.04	Fermeture du milieu (colonisation mégaphorbiaie)	Fort
8160	Eboulis médio-européens calcaires	0.03	Fermeture du milieu, passage de deux-roues	Prioritaire
9130	Hêtraies-chênaies	788. 21	Gestion intensive, eutrophisation	Secondaire
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins	0.13	Décharges sauvages, eutrophisation des sols	Secondaire
91E0*	Forêts alluviales	287.93	Plantations de peupliers, coupes à blancs	Fort
91F0	Forêts mixtes riveraines des grands fleuves	8.59	Plantations de peupliers	Fort

* Habitat prioritaire d'après la DHFF

18 HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE



Quelques habitats emblématiques



*D'après la DHFF

Enjeu de conservation Prioritaire ● | Fort ●

D'AUTRES ESPECES A PROTEGER...

Il s'agit d'espèces listées à l'annexe IV de la DHFF, décrites comme des « *espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte* ».

Les espèces d'intérêt communautaire étant très souvent des espèces « parapluies », leur protection assure également la protection de ces autres espèces d'intérêt.



Une espèce parapluie est une espèce à l'espace vital vaste et/ou à la niche écologique étendue ; la protéger permet indirectement le maintien de toutes les autres espèces dépendant du même territoire ou des mêmes ressources.



Murin à moustaches



Lézard à deux raies



Alyte accoucheur

...ET DES INVASIVES A SURVEILLER

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont des espèces introduites par l'Homme (volontairement ou non) et proliférant en dehors de leur aire de répartition naturelle ; elles peuvent par leur développement menacer les écosystèmes, les habitats et les espèces indigènes d'un territoire. Elles doivent donc être surveillées et si nécessaire contrôlées.



Ailanthé

© A.-H. Paradis



Renouée

© P. Gourdain



Ecrevisse de Californie

© O. Delzons

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

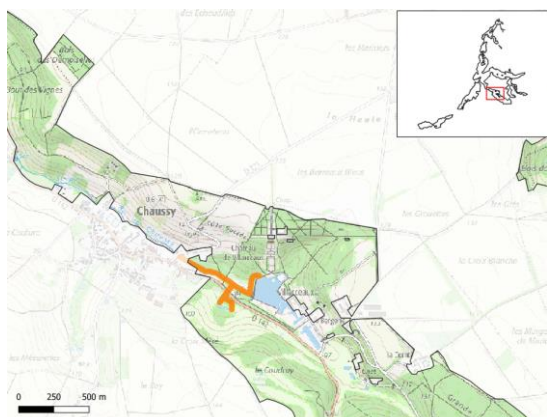
Le diagnostic socio-économique permet de recenser les activités humaines présentes sur et à proximité du site Natura 2000, leur fonctionnement et leur(s) impact(s) (positifs ou négatifs) sur le site et ses enjeux. Il a été établi sur la base de recherches bibliographiques et d'une large consultation des acteurs du site.

A. LES AUTRES PERIMETRES DE PROTECTION

D'autres périmètres de protection de la biodiversité et du patrimoine s'appliquent sur tout ou partie du site Natura 2000, avec notamment :

ARRETE PREFECTORALE DE PROTECTION DE BIOTOPE DE L'ECREVISSE A PIEDS BLANCS DU RU DE CHAUSSY

Objectif : prévenir la disparition d'espèces protégées en réglementant les usages sur le site



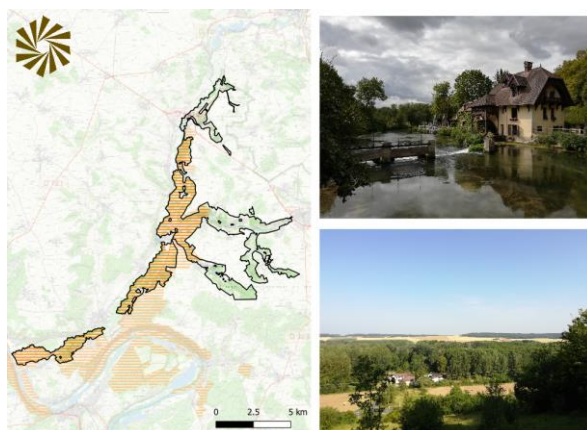
ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MARAIS DE FROCOURT

Objectif : restaurer et conserver des espaces remarquables à l'échelle du département ou de l'intercommunalité et sensibiliser le public à la protection de la nature



SITE CLASSE « VALLEE DE L'EPTÉ »

Objectif : maintenir en l'état le caractère exceptionnel des paysages



SITE NATURA 2000 « VALLEE DE L'EPTÉ »

Objectifs : semblable à ceux du site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

Crédit photos Préfet de l'Eure




B. ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

On identifie quatre enjeux socio-économiques majeurs sur le site :

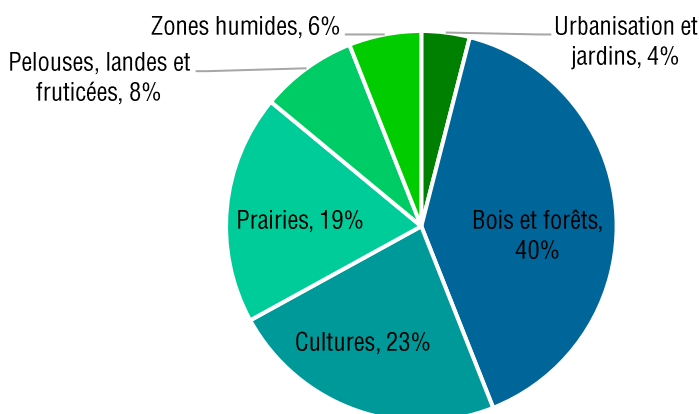
AGRICULTURE

L'activité agricole (cultures, prairies ou pâturages permanents, l'élevage) recouvre 42% du site. La pratique de l'agriculture biologique est très marginale, avec une seule exploitation connue, mais de plus en plus d'agriculteurs sont en reconversion vers des modèles plus respectueux de l'environnement notamment grâce à l'accompagnement financier permis par les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).



SYLVICULTURE

Les massifs forestiers constituent le milieu principal du site, avec 40% du territoire. On distingue les boisements de plateaux, secs et ensoleillés, et les boisements humides, dans les fonds de vallée. Seul l'ENS du marais de Frocourt appartient au domaine public et est géré par l'Office National des Forêts (ONF). Les parcelles privées sont gérées par les propriétaires, soutenus par le Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF).

GESTION DE L'EAU

Les qualités écologique et chimique des eaux du site sont globalement mauvaises. Le Schéma Directeur pour la gestion de l'eau (SDAGE) a donc fixé des axes d'intervention, notamment à travers la réduction des pollutions agricoles, industrielles et des collectivités. Sur le site, deux syndicats de bassin assurent les missions de gestion des cours d'eau, par délégation des communes et des riverains.



ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIR

De nombreuses activités de liées au loisir et au tourisme s'exercent sur le site : randonnée et trail, cyclisme et VTT, équitation, activité motorisée ou encore canoë-kayak. Les pratiques peuvent être encadrées par des associations ou club sportifs, ou réalisées par des particuliers. La Charte Natura 2000 peut être proposée aux associations sportives pour vérifier la compatibilité de leur activité avec les enjeux du site.



LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Sur la base des diagnostics écologique et socio-économique, et de l'étude des menaces et pressions s'exerçant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, sept objectifs à long terme et 11 objectifs opérationnels associés ont pu être définis.

ENJEU	OBJECTIF A LONG TERME	OBJECTIF OPERATIONNEL	PRIORITE
Milieux aquatiques et espèces inféodées	Restaurer le bon état écologique du réseau hydrographique et les habitats d'espèces en dépendant	Maintenir une gestion adaptée aux abords des cours d'eau pour préserver les habitats	1
		Favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau	2
		Préserver et restaurer les mares et étangs	2
Milieux ouverts	Restaurer et maintenir les milieux ouverts secs et humides	Restaurer les milieux ouverts	1
		Maintenir une gestion extensive afin de limiter la fermeture des milieux	1
		Préserver les éléments paysagers	3
Chiroptères	Préserver et protéger les gîtes d'hibernation et de reproduction des chiroptères	Protéger l'accès aux gîtes à chiroptères	1
Milieux boisés	Favoriser la libre évolution des boisements	Préserver la diversité des boisements par une gestion adaptée	3
Site complet	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes		2
	Sensibiliser l'ensemble des acteurs pour limiter leur impact		2
	Réduire les pollutions directes et résiduelles		1

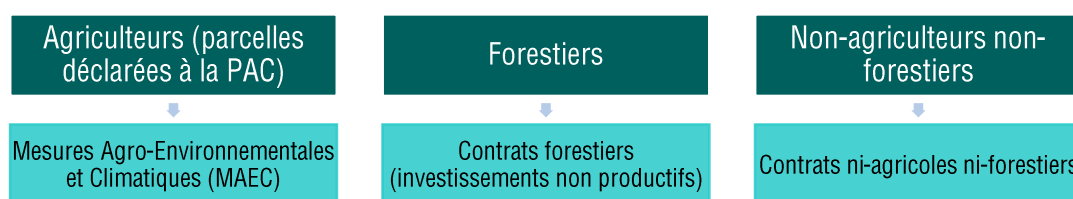
LE PROGRAMME D'ACTION

L'atteinte des objectifs de développement durable suppose la mise en place d'une ou plusieurs actions, successives ou combinées dans le temps. Pour cela, plusieurs outils sont mobilisables.

LES CONTRATS

Des actions de gestion peuvent être mises en place grâce à la signature de contrats Natura 2000, mesures contractuelles établies sur 5 ans et donnant droit à des contreparties financières de la part de l'Etat et de l'Union Européenne.

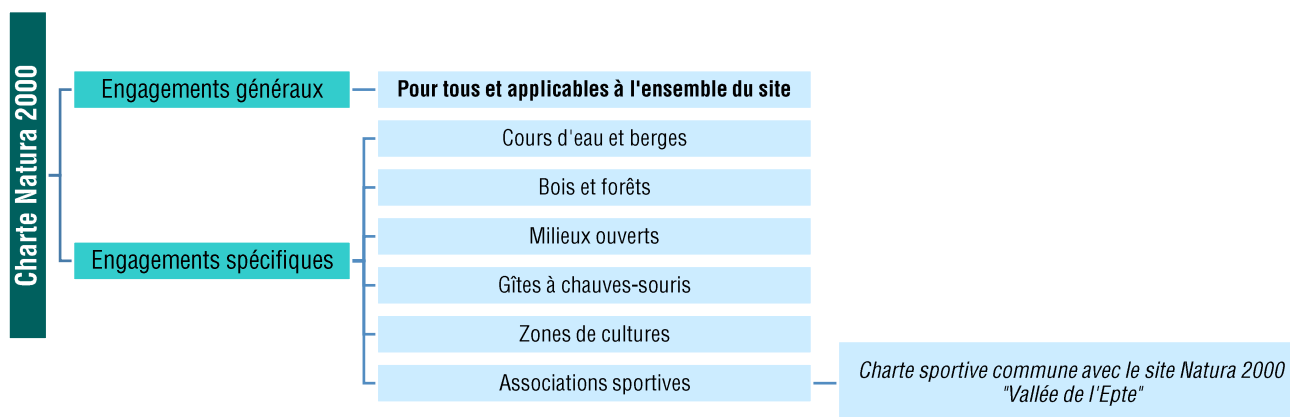
Signés par les propriétaires de parcelles situées dans le périmètre du site sur la base du volontariat, les contrats comportent une ou plusieurs actions à mettre en place pour conserver ou restaurer les habitats et/ou les espèces ayant justifié la désignation du site, en accord avec les orientations définies par le DOCOB. Chaque action est détaillée dans une fiche, qui décrit les enjeux visés par le contrat, le cahier des charges des opérations à réaliser et un descriptif des engagements du bénéficiaire. Le type de contrat pourra varier selon le type de parcelle concernée.



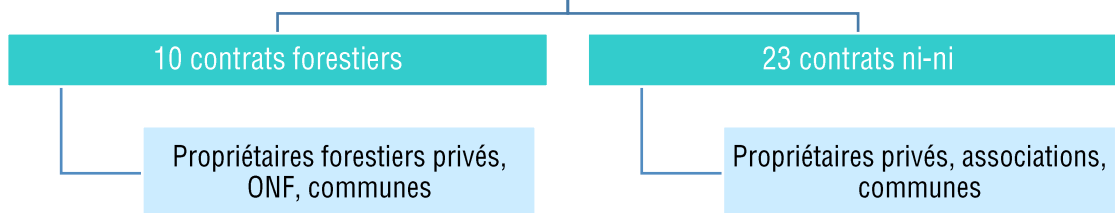
LA CHARTE NATURA 2000

Chaque site Natura 2000 établit une charte unique, portant sur l'ensemble de son périmètre et ayant pour objectif d'encourager le développement de pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Elle contient des engagements généraux, applicables à tous, et des engagements spécifiques au type de parcelle ou à l'activité concernée.

Signée pour 5 ans renouvelables, elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et aides publiques. Tout propriétaire d'une ou plusieurs parcelles situées dans le périmètre du site, ainsi que tout professionnel y exerçant son activité peut adhérer à la Charte Natura 2000.



21 actions, 33 contrats



4 exemples de contrats mobilisables sur le site

CREATION, RETABLISSEMENT ET ENTRETIEN DE MARES OU D'ETANGS

Type : contrat ni-ni

Objectif : rétablir ou créer un point d'eau au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation du site (Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches, chiroptères) et l'entretenir afin de maintenir une continuité écologique

Actions : Curage, débroussaillage, faucardage, profilage des berges



RESTAURATION OU ENTRETIEN DE MILIEUX OUVERTS

Type : contrats ni-ni ou forestier

Objectif : ouvrir des surfaces moyennement à fortement embroussaillées (zones humides, landes, clairières forestières) afin de favoriser les habitats d'intérêt communautaires concernés et les espèces en dépendant, comme les chiroptères

Actions : Coupe ou abattage d'arbres et de végétaux ligneux, dessouchage, débroussaillage, gyrobroyage, fauche

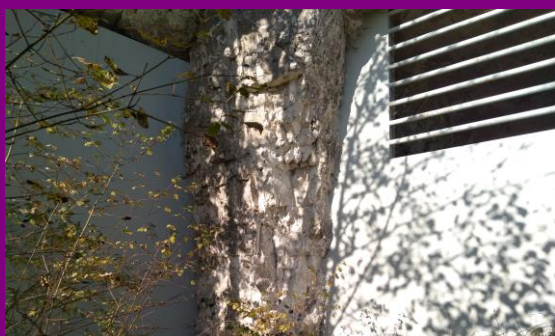


PROTECTION DES CAVITES A CHIROPTERES

Type : contrat ni-ni

Objectif : protéger les habitats favorables à l'hivernage des chiroptères et les gîtes d'estive et de reproduction

Actions : Mise en place d'aménagements spécifiques pour les grottes à chauves-souris (grilles, portes), débroussaillage des entrées, stabilisation et sécurisation des entrées de cavités et des zones de fontis



PRIVILEGIER DES METHODES DE DEBARDAGES ALTERNATIVES

Type : contrat forestier

Objectif : encourager les techniques de débardage alternatives, moins impactantes pour les habitats et les espèces

Actions : Financement du surcoût du débardage alternatif par rapport à un débardage classique



LES 21 ACTIONS MOBILISABLES SUR LE SITE

ENJEU	ACTION	PRIORITE
Milieus aquatiques et espèces inféodées	Décapages en vue de développer des communautés hygrophiles pionnières	3
	Entretien mécanique et faucardage des formations végétales hygrophiles	3
	Restauration et entretien des ripisylves et des berges	2
	Curage local des canaux et fossés dans les zones humides	2
	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	2
	Restauration de frayères	3
	Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique érosive	2
	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	2
	Création, rétablissement et entretien de mares ou d'étangs	3
Milieus ouverts	Restauration de milieux ouverts	1
	Entretien de milieux ouverts	1
	Plantation, réhabilitation ou entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	2
Chiroptères	Protection des cavités à chiroptères	1
Milieus boisés	Privilégier les méthodes d'exploitation et d'entretien moins impactantes pour les habitats et les espèces	3
	Réduire l'impact des dessertes en forêt	3
	Favoriser le bois sénescant	2
	Reconvertir les vieilles peupleraies en boisements alluviaux	3
Site complet	Éliminer ou lutter contre les espèces exotiques envahissantes	2
	Aménagements visant à réduire l'impact des usagers	2
	Accompagner la réduction et/ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires	1
	Mobiliser les services écosystémiques permettant l'épuration naturelle des milieux	2

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place pour atteindre les objectifs de gestion du site, un certain nombre de suivis seront réalisés :

- Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Suivis photographiques des contrats Natura 2000
- Suivi des activités humaines
- Suivi des actions menées dans le cadre de l'animation du DOCOB

Des indicateurs quantitatifs ont été définis pour suivre précisément les efforts de gestion mis en place pour répondre à chaque objectif de développement durable. Les suivis seront mis en œuvre directement par le Parc du Vexin français, ou par des prestataires mandatés pour réaliser les études.

OBJECTIF A LONG TERME	RESULTAT SOUHAITE	EXEMPLES D'INDICATEURS
Restaurer le bon état écologique du réseau hydrographique et les habitats d'espèces en dépendant	Atteindre le bon état écologique des cours d'eau du site et de leurs berges et renforcer les populations d'espèces	Nombre d'individus d'Agrions de Mercure
		Nombre d'individus et de nids de Lamproies
		Nombre d'obstacles à la migration des espèces
		Etat général de la qualité des cours d'eau
Restaurer et maintenir les milieux ouverts secs et humides	Restaurer et maintenir l'ensemble des milieux ouverts du site	% de milieux identifiés comme ouverts réellement ouverts (en bon état écologique)
		Mètres de linéaire de haies et nombre d'arbres isolés
Préserver et protéger les gîtes d'hibernation et de reproduction des chiroptères	Protéger l'ensemble des gîtes connus sur le site pour maintenir les populations de chiroptères	% de cavités identifiées sécurisées
		Nombre d'individus de chaque espèce de chauves-souris
Favoriser la libre évolution des boisements	Augmenter la diversité naturelle et favoriser le vieillissement des peuplements	Surface en îlots de sénescence
		Typicité des forêts alluviales
Sensibiliser l'ensemble des acteurs pour limiter leurs impacts	Sensibiliser l'ensemble des acteurs au fonctionnement de Natura 2000 et aux enjeux du site	Nombre d'animations mises en place Nombre de lettres Natura 2000 publiées
Réduire les pollutions directes et résiduelles	Diminuer voire cesser l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble des parcelles de grande culture du site	% de surfaces engagées en mesures contractuelles de réduction des phytosanitaires

